

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

**PROCES – VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-PÉVER
Jeudi 24 février 2022**

Le vingt-quatre février deux-mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean JOURDEN, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Etaient présents : M. Jean JOURDEN, Mme Pascale LE YAN, M. Mickaël LE MOIGN, M. Guillaume SERANDOUR M. Philippe MAINGOURD, m. Christophe MERRER, Mme Katell LE NOHAÏC, Mme Hélène BAHEZRE, Mme Jennifer BOITEL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents représentés : M. Guy MOISAN, Mme Elodie GAUTIER.

Monsieur M. Guy MOISAN a donné pouvoir à madame Pascale LE YAN.
Madame Madame Elodie GAUTIER a donné pouvoir à monsieur Jean JOURDEN.

Présents : 9 Pouvoirs : 2 Votants : 11 Absent : 0

Date de convocation : 15/02/2022

Mise aux voix du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal :

Le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

Lecture de l'ordre du jour :

2022-24-02-06 Révision des tarifs municipaux

Questions diverses :

- Compte-rendu de la réunion avec l'ADAC du 1^{er} février 2022 relative à l'aménagement du bourg,
- Moyens de communication de la commune : compte Facebook,
- Préparation budgétaire 2022.

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance. Madame Pascale Le Yan est désignée pour remplir cette fonction.

2022-02-24-06 Révision des tarifs municipaux

Vu la délibération n° 02-02/2013 du 15 février 2013 définissant les tarifs de concession au cimetière et de la révision des loyers ;

Vu la délibération n° 032-13-07-2018 du 13 juillet 2018 définissant le tarif d'un repas enfant à la cantine,

Vu la délibération du 9 juillet 2009 définissant le tarif de la garderie et du repas adulte à la cantine,

Vu la délibération du 9 juillet 2009 concernant la facturation de la mairie à l'administré pour la casse ou la perte de la vaisselle lors de la location de la salle polyvalente,

Vu la délibération du 24 janvier 2014 définissant les tarifs du columbarium,

Vu la délibération du 19 avril 2019 rassemblant tous les tarifs en un même document.

Monsieur Le Maire propose la révision de certains tarifs listés ci-dessous :

Cimetière :

Caveau

Concession trentenaire : 120.00 euros

Concession sur 15 ans : 60.00 euros

Columbarium ou cavautin :

15 ans : 250 euros

30 ans : 500 euros

Renouvellement : 15 ans : 60 euros / 30 ans : 120 euros

Loyer : La révision sera étudiée au mois de mars en fonction de l'Indice de Référence des Loyers

Cantine :

Repas enfant : 3. 00 euros

Repas adulte : 5. 00 euros

Garderie :

De 7h15 à 7h30 : 0.30 cts d'euro

De 7h30 à 8h00 : 0.60 cts d'euro

De 8h00 à 8h30 : 0.60 cts d'euro

De 8h30 à 9h00 : 0.30 cts d'euro

De 16h30 à 17h30 : 1.35 euros (goûter)

De 17h30 à 18h00 : 0.60 cts d'euro

De 18h00 à 18h30 : 0.60 cts d'euro

Location des salles communales :

Tarifs de location salle polyvalente

Libellé	Sur la commune de Saint-Péver	Extérieur(s) à la commune
Forfait weekend (2 jours) pour les particuliers	160.00 €	280.00 €
Association (week-end)	Gratuit	200. 00 €
Réunion (journée)	Gratuit	100. 00 €
Goûter-apéritif (pour 3h maximum de location)	60.00 €	100.00 €
Cafés d'enterrements	Gratuit	-
Réveillon	270.00 €	-
Caution	200.00 €	500.00 €

Tarifs de location de l'espace socio-culturel

Libellé	Sur la commune de Saint-Péver	Extérieur(s) à la commune
Forfait weekend (2 jours) pour les particuliers	120.00 €	200.00 €
Association	Gratuit	60. 00 €
Caution	200.00 €	200.00 €

Prix de la vaisselle en cas de casse ou de perte lors de la location de la vaisselle dans la salle des fêtes :

<i>Assiette plate</i>	2,30 €
<i>Assiette creuse</i>	2,30 €
<i>Assiette dessert</i>	1,90 €
<i>Tasse café</i>	1.00 €
<i>Soucoupe tasse café</i>	0,60 €
<i>Pichet</i>	3.00 €
<i>Verre 16cl</i>	1,30 €
<i>Verre 19 cl</i>	1,50 €
<i>Flûte</i>	1,50 €
<i>Cuillère table</i>	1.00 €
<i>Cuillère dessert</i>	1.00 €
<i>Fourchette</i>	1.00 €
<i>Couteau</i>	2.00 €
<i>Louche</i>	6.00 €
<i>Ecumoire</i>	5.00 €
<i>Plateau</i>	10.00 €

Sur l'exposé de monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal par :

Présents 9 Pouvoirs 2 Votants 11 Absents

Voix pour 11 Voix contre 0 Abstention 0

Valide, à l'unanimité, la révision des tarifs pour l'année 2022.

Questions diverses :

Compte-rendu de la réunion avec l'ADAC du 1^{er} février 2022 relative à l'aménagement du bourg :

Validation du devis de l'ADAC d'un montant de 2376 euros.

Ce devis comprend la rédaction du pré-programme, la définition du programme ainsi que la consultation du maître d'œuvre et l'audition des cabinets de maîtrise d'œuvre.

Une somme de 5000 euros sera inscrire au budget dépenses d'investissement pour prendre en compte cette dépense notamment.

Monsieur Le Maire a rappelé à l'ADAC que le projet ne dépassera pas la somme de 600 000 euros HT, dont 100 000 euros HT d'enfouissement de réseaux.

Préparation budgétaire :

Les élus font état de besoins en fonctionnement et en investissement :

- Réfection de la salle de bain d'un logement communal,
- Insonorisation du réfectoire,
- Réfection du mur du cimetière : tête de mur sur la partie non rénovée,
- Peinture de l'office de la cantine, en régie,
- Achat d'une remorque,
- Achat d'une machine à désherber (vapeur d'eau),
- Réfection de la chaussée entre Restudo et Danouet (50 mètres) et route du Pont

Divers :

-Le tarif du repas enfant augmente de 6 centimes passant à 3 euros.

Toutefois, la commune continue de prendre le pain à sa charge et propose un fruit quotidiennement, sur le temps scolaire.

Le tarif de la garderie reste inchangé.

-Validation du devis pour l'achat de plaques à poser sur les poteaux du chemin de randonnée communal qui passe dans la forêt départementale d'Avaugour, ceci afin de bien identifier le circuit aux couleurs de la commune.

-Des devis pour l'installation de panneaux supplémentaires d'informations de la commune (plan) vont être demandés.

-
- Le réfrigérateur de la salle socio-culturelle fonctionne t'il ?
 - Les élus demandent de se rapprocher du Centre de Gestion pour une aide à la gestion du cimetière.
 - Madame Le Nohaïc suggère de recevoir les nouveaux habitants pour partager le pot de l'amitié.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 22h36.

Le Maire,
Jean Jourden



La secrétaire,
Pascale Le Yan

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pascale Le Yan', written over a horizontal line.